

Décret

Générale

modern

Décret n° 2002-0006/PR/MDN portant création d'une Division des Ressources Humaines.

n° 2002-0006/PR/MDN

Ministère
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Date de publication
8 janvier 2002

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2002

Date du numéro
15 janvier 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU L'ordonnance n°79-029/PR/DEF du 10 mai 1979 portant organisation de la Défense

VU Le décret n°88-043/PR/DEF du 31 mai 1988 portant statut des militaires

VU Le décret n°88-044/PR/DEF du 31 mai 1988 portant statut particulier des Officiers

VU Le décret n°99-0262/PR/DEF du 15 décembre 1999 portant avantages en nature accordés aux autorités militaires et gendarmes

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé une division des ressources humaines au sein de l'Etat-Major des Forces Armées.

Article 2

La division des ressources humaines sera dirigée par un Officier supérieur nommé par le Chef d'Etat-Major Général des Armées. Il portera l'appellation du Sous-Chef division des Ressources Humaines.

Article 3

Le responsable disposera des mêmes avantages en nature acquis que les S/Chefs divisions opération et logistique.

Article 4

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH